

Questions orales

À un certain point, ils vont retourner devant la collectivité et lui proposer une forme d'autonomie gouvernementale qui conviendra, à leur avis. J'ai bon espoir que, si les chefs font leur travail avec soin et sagesse, ce que nous n'avons peut-être pas fait dans le passé, la collectivité va ratifier ces ententes.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest): Monsieur le Président, je remercie le ministre d'avoir dit qu'il y a aura peut-être un référendum sur la question au Manitoba. Je voudrais d'autres précisions.

Les chances que les autochtones du Manitoba approuvent la proposition d'autonomie gouvernementale seraient meilleures si on précisait très clairement que cette autonomie devrait légalement s'exercer dans le respect des droits et libertés garantis par la Charte canadienne des droits et libertés.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance formelle que toute forme d'autonomie gouvernementale consentie aux autochtones du Manitoba devra accorder à ces derniers la pleine protection de leurs droits et libertés aux termes de la Charte?

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, c'est une bonne question. Les droits et libertés tels qu'énoncés dans la Charte s'appliquent aux gouvernements fédéral et provinciaux. Il faut reconnaître, à mon avis, qu'au moment de ces transferts, la Charte des droits et libertés, à laquelle je tiens beaucoup, devrait être transposée dans les négociations.

Le chef de l'opposition sera heureux—non pas le chef de l'opposition, mais celui du Parti réformiste et, espérons-le, de l'opposition. . .

Des voix: Bientôt, bientôt.

M. Irwin: . . . et, peut-être, un jour, du gouvernement. Le chef du Parti réformiste soulève un point des plus valables. La prochaine fois que la Chambre sera saisie d'un projet de loi sur les autochtones, le député verra clairement que la Charte des droits et libertés s'appliquera.

* * *

[Français]

LA RÉFORME DES PROGRAMMES SOCIAUX

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la vice-première ministre. Hier, dans le cadre de sa conférence de presse bilan, le premier ministre, loin de se faire plus conciliant envers les réticences des provinces à l'égard de la réforme des programmes sociaux, a plutôt choisi d'annoncer qu'il irait de l'avant.

La vice-première ministre confirme-t-elle que son gouvernement entend procéder à la réforme des programmes sociaux coûte que coûte suivant les propos du premier ministre, y compris en se passant de l'appui des provinces?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, ce que le premier ministre a dit hier, c'est exactement ce qu'il dit depuis le début de notre mandat. On négocie de bonne foi, on veut arriver à une

solution et c'est évident que si jamais il n'y a pas de solution, on procédera seulement dans les domaines de juridiction fédérale. C'est exactement la politique qui a été mise de l'avant par le chef de l'opposition, quand il n'était pas d'accord avec son gouvernement, lors de certaines négociations, en 1989.

Mme Francine Lalonde (Mercier): Monsieur le Président, comment la vice-première ministre peut-elle concilier ses propos avec le fait qu'à l'exclusion de l'assurance-chômage, tous les autres sujets qui seraient l'objet d'une réforme sont du ressort de la compétence des provinces?

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le premier ministre a dit, il a répété et continue à répéter qu'il veut trouver de bonnes solutions, et ce qui est le plus important et ce qui lui tient à coeur et qui devrait tenir à coeur à toutes les personnes en politique, c'est la recherche d'emplois pour les travailleurs. Ceux qui ne travaillent pas à Montréal, à Shawinigan, à Dolbeau sont très intéressés aux projets du gouvernement et sont moins intéressés à la chicane fédérale-provinciale, et c'est ce que nous essayons d'aborder de façon juste et équitable et de bonne foi.

* * *

● (1430)

[Traduction]

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes. Nous avons besoin de son aide pour répondre aux messages écrits que nous envoyons nos concitoyens autochtones qui ne sont pas chefs de bande.

Le ministre peut-il nous dire comment il a réagi aux craintes et aux préoccupations qu'expriment ces gens dans leurs lettres au sujet de l'autonomie gouvernementale des nations autochtones? Cela nous aiderait de savoir comment il répond à ces lettres pour répondre à celles que nous recevons.

L'hon. Ron Irwin (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, ce n'est pas une question.

M. Jake E. Hoepfner (Lisgar—Marquette): Je suis très surpris, monsieur le Président.

Le ministre est-il en train de me dire qu'il n'a reçu aucune lettre de la sorte venant d'autochtones? Je lui demande donc comment il répondrait à une telle lettre. Les ministériels sont en faveur de l'autonomie gouvernementale, mais nous tenons à ce que le ministre sache que nous aussi, du Parti réformiste, nous appuyons la même forme d'autonomie gouvernementale pour les peuples autochtones. Les gens nous font part de préoccupations réelles à ce sujet.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi il refuse de rendre le processus public pour tous les Canadiens, afin de soulager les inquiétudes de ceux qui ne participent pas directement aux négociations?